

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.**REUNION PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.**

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 H 10

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Je vais d'abord passer la parole aux chefs de groupe pour les excuses éventuelles. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous avons deux personnes qui manquent pour le moment, mais qui vont arriver probablement : M. DEL DUCA et M. GILLON.

Mme LA PRESIDENTE.- Ils vont arriver, c'est très bien. Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Je n'ai personne à excuser, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Très bien, Monsieur GEORGES. M. DODRIMONT, lui, arrivera avec quelque retard. Est-ce que quelqu'un d'autre a connaissance des excuses éventuelles ? Jean-Luc GABRIEL. Et Monsieur DRION ?

M. DRION.- Je dois excuser Mmes WATHELET, CHRISTIANE et

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

GOFFIN ; les autres sont dans la maison.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je vous demanderai, s'il vous plaît, d'être moins bruyants, dissipés. Je suppose que nous allons avoir un foisonnement de questions car je sens l'effervescence sur les bancs !

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II. Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 février 2009).

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 19 février 2009).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

IV. Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Quelques communications maintenant.

Le Bureau du Conseil provincial se réunira demain à 14h30, au Salon Louis XV, avant la séance du Conseil provincial, pour l'examen de deux points complémentaires, à savoir :

- le projet de convention de vente des biens immeubles appartenant à la Province de Liège à conclure avec la S.A. Société de Promotion du Circuit de Spa-Francorchamps - document 136 ;
- Société anonyme de droit public « Circuit de Spa-Francorchamps » - représentation provinciale - document 137.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Quant à la neuvième commission, elle se réunira également demain (Salles des gardes) après la séance du Conseil. Je vous demanderai donc d'être attentifs à rester après les travaux pour que nous soyons en nombre pour cette commission afin d'examiner le point : dissolution de l'asbl « Comité interprovincial de Médecine préventive » en abrégé « CIMP », et intégration au sein de l'asbl « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « APW » - passage du Conseil - document 139.

Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Vous constaterez qu'au point 16 du projet d'ordre du jour, est repris un point relatif à une formation e-learning par l'APW. M. le Député MOTTARD nous fera une petite présentation.

Je vous dis aussi que l'ordre du jour tel qu'il est, ne sera peut-être pas tout à fait respecté puisque déjà nous passerons les points relatifs aux compétences de M. le Député-Président du Collège puisqu'il ne sera pas là mercredi. Nous devons donc ouvrir ses dossiers aujourd'hui et demain. Donc, il y aura déjà une petite perturbation dans l'ordre du jour et peut-être n'irons-nous pas jusqu'au point 15. De toute façon, nous aurons cette présentation de l'e-learning par M. MOTTARD à la fin de nos travaux.

Vos interventions, dans la mesure du possible, vous les faites aussitôt que le point est ouvert. Bien entendu, le règlement d'ordre intérieur stipulant que les dossiers restent ouverts deux jours et que vous pouvez poser vos questions le deuxième jour, je ne peux pas vous l'interdire mais si possible et pour que nos travaux soient les plus dynamiques possible, ce serait bien que les questions soient posées le premier jour.

Madame et Messieurs les Députés, si vous n'avez pas trop de chiffres et de statistiques, il serait possible de répondre dans la foulée. Ce qui pourrait permettre d'un petit peu animer nos débats.

Je pense avoir tout dit sur l'organisation. Donc, lundi 23 mars, ouverture de la discussion quant à la première série des rapports d'activités ; en fin de séance, la formation e-learning ; l'examen des points 2 à 6 interviendra le jeudi 26 mars.

M. PRINSENS me rappelle une chose mais je crois l'avoir déjà dite à tout le monde et notamment aux chefs de groupe qui l'ont répercuté dans leur groupe. Il n'y aura pas, contrairement à la session d'octobre pour l'examen du budget, d'interventions des chefs de groupe et nous n'aurons pas une réponse du Collège en tant que

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

telle ; chaque député répondant aux questions bien spécifiques sur leurs compétences.

Je pense avoir été complète et nous pouvons commencer.

V.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 08-09/RA/12 : Rapport d'activités 2008 relatif à l'Intranet**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/12. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil en date du 9 mars 2009. J'invite le rapporteur, M. Roger SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Secrétaire ff.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Lors de la réunion du Bureau de ce lundi 9 mars qui a examiné le rapport relatif à l'Intranet, le Député rapporteur a d'abord précisé que le rapport d'activités est présenté en deux volets, l'un complet et l'autre plus synthétique. Il en sera d'ailleurs de même pour l'ensemble des présentations des dossiers à notre session.

Une présentation power point encore plus synthétique vise les éléments nouveaux intervenus au cours de l'année 2008. Cette démarche standardisée s'inscrit dans la logique de la nouvelle image de marque de la Province et a d'ailleurs été coordonnée par la Cellule Intranet.

Le Directeur en chef présente brièvement le quotidien des agents de la Cellule Intranet que cela vise la gestion physique ou la maintenance de l'infrastructure du réseau (84 sites, 400 bâtiments, 3548 boîtes mails et 3600 postes de téléphonie interne) ou du matériel (75 nouveaux pc en 2008) et des logiciels ou encore l'accompagnement de projets et développements parmi lesquels on relèvera la gestion des quelques 25.000 impressions couleur par mois.

Parmi les projets menés au cours de l'année 2008, il évoque la mise en place de la nouvelle identité visuelle, y compris la refonte de 85 sites Internet au sein d'un portail unique, la création d'un

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

nouveau nom de domaine (provincedeliege.be) et la mise en œuvre d'un Intranet grh grâce à une base de données centralisée des services et agents.

Mais il rappelle aussi les tâches assumées pour :

- la réouverture du Musée de la Vie wallonne et la mise en œuvre du multimédia dans le parcours muséal et de la billetterie ;
- l'intégration des bibliothèques partenaires dans le réseau de lecture publique ;
- la mise en œuvre du site Internet du covoiturage en interne d'abord puis en externe, en collaboration avec diverses communes, entreprises et avec l'Université de Liège ;
- la gestion informatisée de la Haute école en relation avec l'école virtuelle permettant le suivi pédagogique et administratif de l'étudiant, interfacée avec la comptabilité provinciale ;
- la gestion électronique des documents qui en première phase doit aboutir à l'informatisation du processus décisionnel du Collège provincial et un démarrage est annoncé pour le 20 avril 2009 en ce qui concerne l'Administration centrale, les cabinets, les services du Receveur, le greffe et les avis techniques ; les autres secteurs étant ensuite déployés progressivement jusqu'au début de l'année 2010 ;
- et bien sûr SAP.

Parmi les tendances de l'année 2008, le Directeur en chef évoque l'accroissement des demandes de portables avec connexion à l'Intranet par la téléphonie mobile, le remplacement des écrans CRT par des écrans plats et la mise en œuvre d'imprimantes couleurs à coûts fixes, ceux-ci étant mis à charge des services concernés.

Enfin, la téléphonie interne représente plus de 3600 postes et 103 cartes data permettant l'accès à Internet par la téléphonie mobile, avec, en 2008, l'intégration de deux nouveaux sites (la Maison de la Formation à Seraing et Abée-Scry).

Un commissaire se réjouit de l'assistance apportée aux Conseillers provinciaux avec de moins en moins de messages polluants et demande où l'on en est sur le plan des nominations dans le cadre de la Cellule Intranet par rapport au reste de l'Administration provinciale où il y a 70% de personnel nommé. Il lui est répondu que tous ceux qui ont réussi les examens ont été nommés en 2007 ou 2008.

Le même commissaire relève que la Cellule fonctionne sur deux sites et s'interroge sur l'avancement du regroupement sur un seul site. Il lui est répondu que le projet est toujours à l'étude, que le départ de la Formation des locaux de Seraing permet un certain

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

regroupement sur un site par extension des locaux dévolus à la Cellule mais qu'il est aussi envisagé de réunifier la cellule sur l'un des nouveaux bâtiments récemment acquis.

Il est aussi relevé que si le coût moyen d'un gsm a été réduit d'un facteur 5 depuis 2004, le même phénomène n'est pas rencontré pour la téléphonie fixe car le coût de la redevance n'est pas réduit, celui-ci représentant actuellement le double du coût des communications.

Un autre commissaire revient sur la téléphonie externe en faisant remarquer que d'autres solutions que l'opérateur historique existent tout en couvrant la quasi intégralité du territoire de la Province. Le problème sera envisagé en sachant toutefois que pour la sécurité des alarmes, nous devons nécessairement utiliser des lignes téléphoniques classiques.

Un commissaire note que la fréquentation moyenne des sites Internet principaux n'est pas disponible pour trois d'entre eux. Il lui est répondu que des compteurs sont prévus mais qu'il y a beaucoup d'attaques.

En ce qui concerne le nombre d'utilisateurs de l'école virtuelle, un commissaire remarque que le paramédical est un peu à la traîne. Cela provient du fait que l'école André Vésale était peu informatisée et que l'entrée dans le logiciel présuppose un certain délai de manière à mettre effectivement en œuvre les échanges entre le professeur et l'élève. Ce processus est en voie d'intégration progressive par les différents intervenants. A titre d'exemple, 80% des professeurs ont encodé leurs points dans l'école virtuelle soit directement de chez eux, soit à partir du site de l'école. C'est plus un problème d'information qu'autre chose.

L'intégration des clauses environnementales ne semble pas assez rapide pour un commissaire qui suggère des grilles d'analyse permettant de choisir écologique. Il lui est répondu que les fournisseurs pourtant informés ne respectent pas cette nouvelle logique de façon explicite mais que le matériel proposé est au moins complètement recyclable.

Les imprimantes choisies sont zéro ozone, alimentées par des encres solidifiées, moins toxiques, et le recyclage des cartouches usagées est assuré, bien que nous n'ayons pas la preuve que cela est effectivement fait. Une évolution est en cours mais nous sommes souvent réduits à faire confiance aux affirmations des fournisseurs.

Bien éclairé par toutes ces explications, le Bureau a pris acte

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

de ce rapport sur l'Intranet.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ?
Personne.

Le dossier reste ouvert.

Document 08-09/RA/14 : Rapport d'activités 2008 relatif aux Relations extérieures de la Province

Document 08-09/RA/15 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Communication et à l'Information

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Nous allons retarder les points 8 et 9 de l'ordre du jour parce que M. le Président du Collège vient de me faire savoir qu'il arrivera avec quelque retard, ainsi que M. le Député PIRE.

Document 08-09/RA/01 : Rapport d'activités 2008 relatif à l'Agriculture

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 10 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/01. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième commission. J'invite le rapporteur, M. GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. D'une part, nous avons pu prendre connaissance du rapport d'activité complet et, d'autre part, en séance, il nous a été distribué un récapitulatif des matières nouvelles.

Un exposé en sept points est présenté. Ces sept points devraient également former l'ossature de la prochaine séance télévisée de notre assemblée.

J'en arrive aux questions.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Les services agricoles sont-ils ou ont-ils été sollicités par des agriculteurs dans le cadre de la problématique des OGM ?

Aucun agriculteur ne nous a encore interpellés à ce sujet mais il est clair qu'à son insu, il n'est évidemment pas à l'abri. Le principal risque se situe au niveau du maïs dans le cadre de la biomasse. Même si c'est interdit, les moyens de détection sont coûteux et il est difficile de savoir où chercher. De plus, la biomasse est une thématique beaucoup plus présente en communauté germanophone, territoire couvert par « agraost » mais, il faut le dire, ne souhaite pas non plus soutenir ce type de culture.

Quels sont les risques de contamination ?

Presque nul, nous travaillons avec des hybrides ce qui nous met à l'abri de la dissémination.

Y a-t-il des initiatives dans le cadre de la production d'électricité ?

L'agro carburant ayant été actuellement abandonné pour des raisons de prix de revient du colza entre autres, un des objectifs des services agricoles est de développer la récolte de taille de haie, la culture de végétaux spécifiques et de déchets à destination de la biomasse. L'essentiel des compétences agricoles est à la Région wallonne. Nous travaillons au niveau de la proximité en faisant agir au maximum notre expérience et notre connaissance du terrain.

Un autre pôle de soutien est la production d'électricité photovoltaïque. Les agriculteurs disposent généralement de surfaces énormes qui pourraient être utilisées à des fins de mise en place de panneaux. Cette possibilité via le système du tiers investisseur ne semble pas se développer.

Difficilement exploitable, si la surface existe bien, la production qui en découlerait serait trop forte pour pouvoir être réinjectée telle quelle sur le réseau. Il faudrait donc travailler en haute tension, ce qui n'est plus dans le même créneau.

Quel est l'impact du refus du CHPTE d'intégrer la fusion des asbl ?

Toutes les asbl ont été créées par la Province pour répondre à une demande de la Région wallonne, sauf le CHPTE qui est issu des fermiers et de l'école de La Reid et donc pas directement de

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

nos services. Un compromis a donc été trouvé ; les activités du CHPTE et les subsides seront repris dans le cadre de la nouvelle structure mais le CHPTE reste propriétaire de son matériel qu'il met à disposition. Si dans trois ans tout est ok, il rejoindra donc totalement la structure.

Dans l'organigramme, nous trouvons le CFWPHC. Que fait-il donc ici ?

Effectivement, il dépend de l'ancien organisme qui se nommait ONDAH (Office national de débouchés agricoles et horticoles) qui avait créé 11 conseils de filière dont un s'était installé en nos locaux. Nous ne faisons que de l'héberger mais cela nous met en position d'être les premiers informés par exemple.

Quel sera l'impact de toutes ces fusions d'asbl sur l'emploi ? Aucun, a-t-on certifié.

Le CEFA fusionne mais ni dans l'une ni dans l'autre des deux asbl, nous ne retrouvons de personnel pédagogique. Etonnant lorsqu'il s'agit de formation. Comment cela s'explique-t-il ?

Le CEFA est une situation qui vient du passé. Il représente 18 ha de culture et était utilisé pour les travaux pratiques lorsqu'il y avait une école agricole à Wareme. Depuis la section agricole est installée à La Reid et ce terrain sert toujours pour certain travaux ciblés vu la séparation et la distance. C'est donc bien en lien avec la formation et avec l'école.

L'EPPA semble ne plus répondre aux besoins.

Les agriculteurs effectivement veulent de plus en plus de formations à domicile et lorsqu'ils doivent se déplacer, le taux de présence chute très vite en dessous du seuil minimum. C'est donc bien une situation difficile en termes de fonctionnement et de subsidiation et de répondre à nos obligations.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir dans le domaine de l'Agriculture ? Personne.

Le dossier reste ouvert.

Document 08-09/RA/02 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Culture

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 11 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/02. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième commission. J'invite le rapporteur, M. STOMMEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Mme STOMMEN.

Mme STOMMEN, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, chers Collègues, M. le Directeur général a donc présenté aux membres de la commission un compte-rendu exhaustif des activités menées à bien et des projets concrétisés tout au long de l'année 2008 par les différents services de la Direction générale de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique.

Tous secteurs culturels confondus, de la réouverture du Musée de la Vie wallonne à l'opération « Odyssée Théâtre », en passant par la Biennale internationale du Design de Liège, la liste des services rendus, des chantiers poursuivis et des événements concrétisés fut longue et fournie en Province de Liège.

A l'issue de cet exposé détaillé, les conseillers ont donc adressé à M. le Député et à l'administration les questions que ce rapport touffu leur avait suggérées.

1. Un commissaire souhaite savoir ce que voulait dire exactement l'évocation de difficultés en matière de personnel à la Bibliothèque des Chiroux.

M. le Directeur général resitua cette phrase dans le contexte de l'année 2008. Il y avait effectivement eu un certain nombre de départs naturels, mais depuis lors, les recrutements en vue de leur remplacement ont été effectués et la situation est régularisée.

2. Un autre commissaire s'interroge quant à la présence d'un agent de sécurité à la Bibliothèque. Il lui est confirmé qu'un fonctionnaire provincial a bien été détaché pour assurer la surveillance des lieux et a suivi une formation à cette fin. En effet, il y avait eu quelques petits soucis et il s'imposait de rétablir une ambiance plus conviviale par une présence rassurante.

3. Un commissaire fait remarquer qu'en tant qu'utilisateur assidu de la bibliothèque, il a pu constater qu'elle est surtout fréquentée par des jeunes, par des aînés et par des femmes. Il y a

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

par contre peu d'hommes de 25 à 50 ans. A-t-on tenté d'établir une sociologie du lecteur, dont il puisse être tenu compte pour sélectionner les livres achetés parmi les 60.000 nouveautés annuelles ?

Effectivement, lui dit-on, il y a un creux de fréquentation chez les 30 - 50 ans et c'est un constat qui est valable pour toutes les bibliothèques de la Communauté française. En matière d'achat de livres, il y a une volonté d'être attentif au public des jeunes lecteurs, mais pour les autres achats, il n'y a pas de volonté de tenir compte d'un autre « critère sociologique ». On regarde ce qui se publie et on achète ce qui est jugé bon.

Il faut d'ailleurs souligner, ajoute encore M. le Directeur général, qu'il n'y a pas de catégorisation des lecteurs à part entière, parce que le respect de la vie privée impose que l'on dispose à leur sujet d'un minimum d'informations.

4. Un commissaire se demande quelle suite a pu être donnée aux formations suivies par les membres du personnel de la Bibliothèque, et notamment à celles liées à la mise en place de la carte unique.

Les applications qui pourront en être tirées concrètement sont encore en train d'être examinées. Par exemple, au niveau des systèmes anti-vol, si on décide de basculer dans le nouveau système auquel ont été formés certains membres du personnel, il faut impérativement le faire pour tous les ouvrages, car deux systèmes ne peuvent pas cohabiter en parallèle. C'est exigeant, ne fût-ce que financièrement. En plus, les concepteurs du nouveau système anti-vol reconnaissent qu'ils sont encore en train d'affiner leur technique, dont ils découvrent petit à petit les imperfections et les effets pervers. Or, la première version du nouveau système sera très probablement incompatible avec la deuxième version améliorée. Il vaut donc mieux temporiser un peu.

5. Un autre commissaire demande des précisions quant à « l'aide à la recherche d'un emploi », proposée à la Bibliothèque locale.

Comme à l'ONEM, les personnes à la recherche d'un emploi ont bien évidemment accès à toutes les offres et à toutes les informations pour effectuer leurs démarches, mais en plus, elles bénéficient d'une aide logistique dans l'utilisation des outils et d'un soutien à la réalisation d'un CV, d'une lettre de candidature, etc.

Il ne s'agit pas d'une antenne de l'ONEM. La démarche relève plutôt de la lutte contre l'illettrisme. Elle est plutôt le fait de

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

l'écrivain public qui aiderait à la rédaction de documents administratifs ou privés. On peut souligner que le cadre d'une grande bibliothèque publique se prêt bien à ce type d'aide parce qu'un certain anonymat y est naturellement préservé.

6. A propos du Musée de la Vie wallonne, un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de rendre le site Internet du Musée un peu plus dynamique, par exemple par une visite virtuelle.

M. le Député répond que dans la politique de communication de la Province, il y a eu la volonté de remettre à niveau les différents sites. Par contre, pour le Musée de la Vie wallonne, on a voulu concentrer les moyens sur l'outil en tant que tel, plutôt que de les investir dans la conception à part entière d'un nouveau site.

7. Un commissaire interroge M. le Député sur les chiffres disponibles pour la fréquentation du Musée de la Vie wallonne, avec à ce stade un trimestre de recul.

Pour le dernier trimestre 2008, il y a eu 15.000 visiteurs et dès lors, la projection de 50.000 visiteurs pour une année complète n'est pas fondamentalement remise en cause. Il faut cependant reconnaître qu'à ce stade, on manque de références et que nul ne peut prédire comment vont fonctionner les différentes périodes de l'année. Par exemple, qu'en sera-t-il de la fréquentation du Musée durant les vacances estivales 2009. Sera-t-elle intensifiée en cette période touristique, ou diminuée alors que le public scolaire n'est plus là ?

On peut en tout cas constater dès à présent que 90% des visiteurs actuels sont des Belges francophones. Et donc, il y a une volonté d'intensifier la promotion au-delà de nos frontières.

8. Un commissaire se demande s'il ne faut pas soigner particulièrement le public scolaire, alors que les écoles de la région n'ont pas forcément le réflexe de découvrir d'abord les sites à proximité.

M. le Député rappelle qu'il y a eu des journées d'information pour les publics scolaires et qu'à l'heure actuelle, l'agenda des visites scolaires est bien rempli. Par ailleurs, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège a réalisé une brochure de présentation de tous les sites touristiques para-provinciaux, à destination de l'enseignement. Et il est prévu de multiplier des animations en lien avec les pièces exposées. Enfin, on va essayer d'intensifier encore les visites « groupes scolaires » en fixant avec l'Echevinat de la Culture des tarifs préférentiels pour les

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

visites de différents sites touristiques, tels que le Musée de la Vie wallonne, le Curtius et l'Archéoforum.

9. Un commissaire fait remarquer que la « Biennale du Design » avait proposé un programme un peu trop dense pour une courte période. Ne peut-on prévoir d'allonger sa durée de manière à mieux mettre en valeur toutes les activités proposées ?

Le Député répond que la même durée est prévue pour l'année prochaine, pour diverses raisons : il y a des difficultés d'organisation insurmontables pour une période plus longue par rapport à l'occupation des lieux, à la mobilisation du personnel. On ne peut pas compter sur une mise à disposition plus longue des pièces exposées et ce timing serré contribue à créer une certaine ambiance. Par ailleurs, les manifestations sont concentrées dans un périmètre assez restreint.

Cela étant dit, il souhaite que l'on travaille à la promotion de l'événement pour que tout ne se concentre pas sur le dernier week-end.

A l'issue de ces échanges, tout le monde était tout à fait satisfait des réponses qui ont été apportées.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir dans le domaine de la Culture ? Mme STOMMEN, M. DEFAYS. Vous avez la parole, Madame STOMMEN.

Mme STOMMEN (à la tribune).- Merci. Proposition visant à une offre culturelle variée et à prix réduits pour un large public en Province de Liège - rappel.

Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues, lors de la session budgétaire d'octobre 2008, nous vous avons fait part d'une série de propositions, et notamment une qui visait à la promotion d'une offre culturelle variée et à prix réduits, pour un large public en Province de Liège.

Il s'agissait d'organiser des billetteries qui seraient localisées en différents endroits choisis par la Province, de commun accord avec les organisateurs et sponsors publics et privés.

Dans ces différents « points de vente », chaque jour, des

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

places de spectacles, de concerts qui n'ont pas été vendues, seraient « soldées » pour le soir même. Il s'agirait en quelque sorte d'une billetterie « last minute ».

Une telle initiative nous semblait susceptible de faciliter l'accès aux concerts et aux spectacles par le prix intéressant, par le choix quotidien et varié et par la centralisation de l'offre.

Par ailleurs, elle pouvait, selon nous, susciter une autre façon d'aller au spectacle, plus spontanément sans nécessairement avoir fait de réservation préalable.

Elle donnait également la possibilité, si un spectacle s'avérait finalement complet, de reporter son choix sur une autre opportunité.

Enfin, plus fondamentalement, alors que la Province de Liège est partie prenante dans une série d'opérateurs culturels en province de Liège, une telle offre de service permettait de renforcer son rôle fédérateur sur l'ensemble de la Province. Et ça nous semblait un aspect intéressant en fonction de ses compétences et de sa mission, sans que ce soit un dispositif particulièrement coûteux.

Il faut signaler d'ailleurs que d'autres opérateurs tentent de s'imposer dans le créneau de la billetterie centralisée. Ce serait dommage que la Province, qui pourrait endosser ce rôle assez naturellement, n'en prenne pas pleinement la mesure.

Alors qu'aucune suite n'a été donnée à notre première tentative, nous nous permettons de vous présenter une nouvelle fois cette proposition et nous vous demandons de bien vouloir charger la commission Culture d'examiner cette proposition.

Merci.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame STOMMEN. Je rappelle que, pour l'organisation de nos travaux, les propositions qui sont formulées aujourd'hui, si vous voulez qu'elles soient reprises à l'examen d'une commission, devront venir en point spécifique lors d'un prochain conseil. Vous inscrivez donc votre point lors d'un conseil habituel de fin de mois. Votre proposition, vous pouvez la faire aujourd'hui, sans problème mais pour qu'elle soit examinée, elle devra revenir en point spécifique. Je donne la parole à M. DEFAYS.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, mon intervention, Monsieur le Député, portera sur la langue wallonne, son avenir, sa défense et le rôle que la Province de Liège doit pouvoir occuper dans ce débat.

Il y a deux ans et demi, j'avais au nom du groupe CDH-CSP, proposé un amendement qui visait à ce que la langue wallonne se trouve présente dans les médias locaux comme cela se fait pour le sport sur RTC et TéléVesdre le dimanche soir et c'est loin d'être une critique à l'égard de votre initiative concernant le sport ce même dimanche soir.

A l'époque, j'avais retiré cet amendement sur base de vos déclarations qui prévoyaient :

1. la captation et la diffusion de pièces en wallon ;
2. la diffusion d'un agenda des manifestations wallonnes ;
3. un hebdo en wallon.

Chacun pouvait trouver ces engagements ambitieux et se rallier à ces suggestions.

Pouvez-vous, Monsieur le Député, me dire où en sont vos démarches pour atteindre les objectifs que vous vous êtes, vous-même, fixés et que vous avez énoncés fin 2006 ? Car dans le bilan 2008 de votre département je lis, en pages 116, 117 et 118, l'inventaire des manifestations wallonnes organisées par le Trianon ou soutenues par la Province, mais rien de nouveau par rapport à notre débat de décembre 2006, et surtout pas, me semble-t-il, les initiatives proposées sur base desquelles nous avons retiré notre amendement.

Deuxième partie de mon intervention : le Trianon.

Le Trianon se trouve dans une situation difficile sur le plan financier. A qui la faute ? Je crois que c'est inutile d'essayer de répondre à cette question qui n'apportera rien ; tournons-nous plutôt vers l'avenir.

Depuis le dernier Conseil d'administration du 25 février, où vous étiez présent, un comité de gestion s'est réuni le 12 mars afin de planifier l'exécution du plan d'assainissement et le travail tant du Conseil d'administration que du Comité de gestion semble efficace.

Chacun cherche à améliorer la situation de trésorerie tout d'abord et assurer l'avenir financier ensuite.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

La Province de Liège, la Ville de Liège, la Communauté française et de nombreuses communes de la région veulent assurer un avenir à ce théâtre. C'est vrai que malheureusement, on peut regretter la réponse négative du Ministre des Finances, Liégeois de cependant, pour une aide sollicitée auprès de la Loterie nationale.

Ceci dit, les contacts de la semaine dernière avec la Communauté française sont encourageants. La Ville de Liège envisage d'améliorer son aide au Trianon. Et la Province de Liège vient de prendre, il y a 15 jours, la décision de renouveler son subside de 240.789 €.

Ma question, Monsieur le député. Avez-vous l'intention comme d'autres partenaires publics du Trianon, de majorer l'aide de la Province de Liège en faveur du seul théâtre wallon de la Région wallonne ?

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir aujourd'hui ? Personne. Demain, peut-être ?

Le dossier reste ouvert.

Document 08-09/RA/14 : Rapport d'activités 2008 relatif aux Relations extérieures de la Province (BREL)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- J'ai vu que M. PIRE était arrivé. Nous pouvons faire une petite marche arrière et revenir au point 8 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/14. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, Mme ABAD-PERICK, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme ABAD-PERICK, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, le Bureau s'est réuni le 9 mars afin de prendre connaissance du rapport d'activités concernant le Bureau des Relations extérieures de la Province de Liège.

La Chef de service expose les différents objectifs du service,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

ses missions, son organigramme.

Ses objectifs : assurer à la Province une visibilité et une notoriété à l'étranger grâce aux nombreux échanges ; optimiser les échanges internationaux entrepris par les autres services provinciaux ; permettre aux opérateurs liégeois de terrain de valoriser leur savoir-faire.

Les missions confiées aux services consistent en une gestion générale des relations internationales dont le développement est orienté vers :

- sa participation à l'organisation des manifestations d'envergure internationale ;
- le soutien administratif à toutes personnes qui souhaitent des renseignements ou établir un contact en Province de Liège ou à l'étranger ;
- valorisation de l'image du Pays de Liège dans le monde grâce à l'action « Ambassadeurs dynamiques » ; ils sont au nombre de 300 ;
- par l'Euregio-Meuse-Rhin ;
- ses actions internationales ciblées dans le cadre des chartes d'amitié et de collaboration.

Après ce brillant exposé, un commissaire soulève une question sur le pourcentage de personnel temporaire dans ce service.

Comme M. le Député était excusé, c'est Mme le Député qui signale que 70% du personnel provincial est nommé, 30% sont temporaires ; il n'y a pas encore eu d'examen dans ce service.

Ce même commissaire s'interroge quant au subside important octroyé au Standard. Il lui est répondu que le Standard est une très belle vitrine pour la Province et montre encore les relations privilégiées qu'entretient la Province avec le Gouvernorat de Sousse.

D'autres questions interviennent dans le cadre des chartes d'amitié et de collaboration notamment sur :

1) le Chili : pourquoi ne pas la réactiver ? La responsable du service rappelle qu'une déclaration a été signée en 2001 avec ATACOMA, mais depuis lors, et notamment en raison des changements politiques intervenus au niveau des autorités régionales, ce partenariat n'a plus été activé, les autorités ne répondent pas.

2) l'Italie - Région de Frosinone. Une commissaire s'étonne du ralentissement de ce protocole d'action pourtant fort ambitieux.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Difficultés d'avoir un répondant sauf pour les projets européens et échange d'étudiants. Un contact a été pris avec le nouveau Consul d'Italie pour évoquer ce problème.

Ceci clôture, Madame la Présidente, le rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir au niveau de ce dossier ? Personne.

Le dossier reste ouvert.

Document 08-09/RA/03 : Rapport d'activités 2008 relatif à l'Education physique et les Sports

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 12 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/03 Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre quatrième commission s'est réunie ce vendredi et a examiné le rapport d'activités 2008 sur l'Education physique et les Sports. Je vous dis déjà que ce sera assez long parce que les débats l'ont été également.

Nous avons d'abord assisté à une présentation power point du rapport d'activités. Ce rapport d'activités a présenté l'organigramme du département Sport de la Province ; les activités organisées par le Service des Sports ; les manifestations sportives internationales, telles le meeting international d'athlétisme, le jumping international de Liège, Liège-Bastogne-Liège et la Flèche wallonne en cyclisme et la Coupe du monde de tennis de table au Country Hall.

C'est également le projet de l'Académie provinciale des sports qui nous a été présenté lors de la dernière séance thématique télévisée ; les partenariats dans le cadre de manifestations sportives ; la politique de proximité - je ne vous ferai pas la liste exhaustive de l'ensemble des partenariats mais ils sont relativement nombreux.

C'est également la participation du service à la gestion de

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

l'asbl Maison des sports, au complexe sportif de Naimette-Xhovémont, à la piste cycliste d'Alleur, au Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de la Région wallonne à Blegny et au Centre de formation de tennis de table à Blegny également et au Country Hall Ethias de Liège.

Dans la partie questions-réponses, un commissaire signale et s'étonne que la Maison des Sports a connu en 2008 un léger fléchissement de sa fréquentation par rapport à l'année précédente. Le Service lui signale qu'il n'a pas d'explications particulières à donner si ce n'est peut-être que ce sont les réunions en journée qui ont diminué mais en tout cas pas du tout celles du soir.

Le même commissaire demande un peu plus d'éclaircissements sur la subvention octroyée au Standard de Liège.

Le Député lui répond que cette convention de 30.000 € est également octroyée au Basket de Liège et de Pepinster ; c'est une convention pour un achat de places pour les enfants qui suivent les formations sportives dispensées par la Province de Liège.

C'est aussi un partenariat visant à renforcer le rôle social et d'intégration du sport. En effet, le Député nous a confié que dans des quartiers populaires, bien qu'il soit député, il ne représentait pas nécessairement grand-chose pour les jeunes de ces quartiers. Par contre, participer à un entraînement de football avec un joueur comme Réginal GOREUX ou Steven DEFOUR prenait une toute autre dimension. Tout comme le programme de Street Basket développé avec nos clubs d'élite de Liège et de Pepinster.

Sur cette même thématique, un commissaire demande si ces contrats avec nos clubs d'élite vont être étendus à d'autres disciplines que le basket et le football. Le Député répond que ce n'est pas prévu mais qu'il est ouvert à la discussion.

Le commissaire demande si la position du Député est « si un responsable d'un club d'élite en province de Liège vient lui proposer un partenariat, le Député le recevra et étudiera la possibilité mais le premier contact ne viendra pas de la Province ».

Sans transition, un commissaire demande où en est le programme de soutien de la gymnastique pour le troisième âge. Le Député signale que le troisième âge n'est pas la première priorité de la politique provinciale en matière de sport mais les jeunes. Le Député signale « ma priorité va aux jeunes sans oublier les plus âgés dans la mesure des besoins disponibles ». Il rappelle qu'en matière de cours, l'intervention provinciale se fait dans la prise en charge

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

des moniteurs et du personnel d'encadrement.

Vient alors toute une présentation par rapport à l'Académie provinciale du sport. Cette académie qui a donc été annoncée lors de la dernière émission thématique part du constat suivant :

- faire du sport coûte cher (cotisation, matériel, équipement,...) ;
- si cela ne plaît pas aux jeunes, les parents peuvent éventuellement être tentés de dissuader leur enfant à choisir un autre sport et de réinvestir de nouveau dans du matériel assez coûteux et dans une deuxième cotisation ;
- résultat, on assiste à un décrochage sportif et l'école n'a pas toujours une grande sensibilisation au sport.

Le Député était d'ailleurs particulièrement meurtri et en avait le cœur fendu, pour reprendre ses mots, de devoir constater empiriquement que la sensibilisation au sport lui semblait moins forte dans l'enseignement officiel que dans l'enseignement libre.

Afin de contrer ces effets, l'Académie a pour objet de :

- initier au sport en partenariat avec les clubs, les communes, les fédérations ;
- donner le goût du sport pour 5 tranches d'âges :
 - 4 à 6 ans
 - 6 à 8 ans
 - 8 à 10 ans
 - 10 à 12 ans
 - 12 à 14 ans.

Pour chaque tranche d'âge, des sports adaptés, de la psychomotricité vers les sports fun à coût réduit. Plutôt des sports individuels comme l'escrime, le judo, l'escalade, la voile,...

Ces initiations se passeraient de 16 heures à 18 heures, en période scolaire et proposeraient quelque part une solution de garderie sportive. Cette année, ce serait 5 à 6 sites pilotes qui seraient sélectionnés et disséminés dans toute la province.

Par rapport à la fourchette d'âge choisie, un commissaire s'étonne de l'arrêt de cette initiative à 14 ans, l'âge où généralement beaucoup de jeunes sportifs arrêtent et ce serait également l'âge où le futur programme de la Province s'arrêterait.

Voilà le résumé de nos débats en quatrième commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ?

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. « Une province au service de tous », tel est le titre de la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature en cours.

Au niveau du Service des Sports, en tout cas, il semblerait que ce slogan soit plus restrictif et que certaines populations plus âgées en soient exclues.

Nous attardant en commission sur les séances de gymnastique organisées à Liège et à Verviers par le Service des Sports à l'attention du 3^{ème} âge, nous avons posé trois questions : combien y a-t-il de participants ; le tarif appliqué ; quel est leur avenir ?

Le chiffre de 50 à 60 personnes ayant à cœur cette activité a été cité mais pour le reste, une certaine opacité a régné. Sauf que, pour le Député en charge des sports, cette activité est organisée ailleurs de même que par le privé et que les personnes âgées ne sont pas sa priorité. Derrière ce discours et cette attitude, il y a clairement des velléités d'abandonner ce secteur.

Dans un même temps, on apprend que l'on va intensifier la collaboration avec les clubs professionnels car, nous explique-t-on, « le sport professionnel et le vedettariat servent d'attrait à la promotion de l'activité sportive pour les jeunes ». Disant cela, on occulte tout un pan peu glorieux du sport professionnel (dopage, trucage, argent fou, etc) qui peut aussi atteindre ces jeunes. Mais ce côté obscur du sport professionnel semble peu préoccuper certains.

Le sport d'élite est certes plus à même de visibiliser la Province et ses représentants, mais privilégier cette optique au détriment du sport pour tous est pour nous tout à fait inacceptable.

Les pouvoirs publics, plus encore en cette période de crise, doivent jouer leur rôle en faisant bénéficier les populations les plus faibles, et les pensionnés en font partie, d'aides et de services qui leur seraient difficile d'obtenir autrement.

A défaut, il faudrait amender le titre de la Déclaration de politique générale.

Merci.

(Applaudissements).

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur THEUNYNCK. Quelqu'un d'autre souhaite encore intervenir ? M. BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député, chers Collègues, en 2008, nous avons voté un nouveau règlement pour les subsides, avec des nouvelles règles d'attribution.

Nous aimerions bien savoir quelle est l'évaluation de ce nouveau règlement et si jamais il rencontre les objectifs qu'il s'était fixés.

Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BASTIN. Quelqu'un d'autre souhaite poser une question ?

M. DRION (de son banc).- Mme GOFFIN interviendra demain.

Mme LA PRESIDENTE.- Bien Monsieur DRION. Le dossier reste donc ouvert.

Document 08-09/RA/04 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Jeunesse

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/03. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. STEIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, votre quatrième commission s'est réunie ce vendredi 20 mars.

Les chefs de service de la jeunesse ont présenté ce rapport d'activités portant le n° 08-09/RA/04, comme il s'est produit dans les autres commissions, à l'aide d'une présentation power point résumant les informations contenues dans le rapport exhaustif dont question ci-avant.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Une commissaire a posé deux questions.

Première question : à propos de l'activité « Natur'à ma porte » et de l'exposition itinérante, ainsi qu'à l'allusion faite par l'administration de prolonger cette activité vers une réflexion par exemple sur l'énergie, elle s'interroge sur ces perspectives pour 2009 et pour l'avenir.

L'administration rappelle que cette activité a été réalisée avec l'appui de la Région wallonne. Le Député provincial répond que si le Ministre de la Région wallonne avait continué son soutien à la Province de Liège, on aurait pu continuer. Néanmoins, le prochain Ministre sera à nouveau sollicité.

Deuxième question : à propos de la formation des animateurs des centres de vacances et apprenant que 21 personnes la suivent en 2008, elle s'étonne de ce nombre, à son estime, peu élevé et s'interroge sur les raisons de ce nombre peu élevé. Elle se demande également comment est diffusée l'information.

L'administration lui répond qu'il s'agit de 21 personnes s'inscrivant à un nouveau cycle de 2 ans. Il s'agit d'une formation très lourde avec notamment 300 heures de cours sur deux ans. Quant à la diffusion de l'information, elle se fait principalement par l'envoi de dépliants aux administrations communales.

Voilà ce qui s'est dit lors de cette commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne. Peut-être demain ? Aurez-vous l'inspiration ?

Le dossier reste ouvert.

Document 08-09/RA/06 : Rapport d'activités 2008 relatif au Logement

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 15 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/06. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième commission. Deux commissaires ont été désignés pour ce rapport, MM. DODRIMONT et MIGNOLET. J'invite le rapporteur, M. DODRIMONT, à nous en faire connaître les conclusions pour la première partie. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

M. DODRIMONT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Les débats de notre cinquième commission que je vais avoir le plaisir de vous relater, ont trait au soutien de notre institution au logement social.

Une présentation du dossier met en évidence plusieurs secteurs bénéficiant de cette aide.

En premier lieu, les Agences Immobilières Sociales qui sont au nombre de 5 sur le territoire de notre Province et dont chacune perçoit 25.000 € dans le cadre d'un contrat de gestion.

Ensuite, au cours de cette commission, il sera mis en exergue le soutien au logement locatif avec un crédit annuel de 250.000 € visant à soutenir de façon additionnelle les aides de la Région wallonne (soutien de 10%).

Après une projection de photos concernant les bâtiments visés par cette aide additionnelle, il est rappelé que notre Province dispose d'un crédit annuel de 250.000 € pour intervenir dans des logements situés au-dessus de commerces. En 2007, 5 logements ont été rénovés dans ce cadre à Liège, tandis que 3 ont été rénovés à Seraing en 2008.

Dans le cadre du soutien au plan Habitat Permanent, notre commission s'est souvenue du projet « Spirale » prévu à Nonceveux, dans la non moins excellente commune d'Aywaille. Avec un crédit annuel de 100.000 € et dans le but de sortir les habitants de zones inondables, ce projet prévoit donc une construction de 14 logements qui devrait démarrer dans le courant de cette année 2009.

Les partenaires - Fonds wallon du logement pour Familles nombreuses, commune d'Aywaille, Province de Liège, Région wallonne - doivent se réjouir de cet état d'avancement.

Après avoir listé les différents montants consacrés à ce secteur, les objectifs ont été rappelés :

- participation à l'augmentation de l'offre du logement locatif ;
- complémentarité avec la Région wallonne ;
- et bien sûr, la poursuite du projet HP.

Cette présentation a été suivie d'un court débat qui a permis de préciser que l'action prévue à La Calamine concerne 11 et non pas 22 logements.

Il a encore été évoqué le phénomène de séparation qui touche de nombreux couples (à Verviers a-t-on précisé mais aussi bien sûr

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

ailleurs malheureusement) et qui a, cette séparation, une incidence sur une bonne répartition des logements relevant d'une AIS et ce, en fonction de leur nombre de chambres ou encore de leur capacité.

Chacun conviendra, pour conclure, que l'AIS, si elle correspond à une réponse à cet épineux dossier du logement social, ne constitue évidemment pas la seule réponse aux problèmes de nos concitoyens.

Après ces débats et ces réflexions, notre commission a pris acte du rapport qui lui était présenté sur ce plan du logement social.

Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. MIGNOLET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, chers Collègues, mon rapport vient compléter celui de mon collègue Philippe DODRIMONT puisqu'il concerne les aides complémentaires en matière de logement et les prêts hypothécaires.

Suite à un exposé des membres de l'administration - et entre parenthèses, je souhaite remercier les différents membres du personnel de notre administration provinciale, pour les exposés qui ont été proposés, notamment au cours des différentes commissions auxquelles j'ai participé - une seule question a été posée à Mme le Député en charge de ce secteur à propos du nombre de demandes d'aides complémentaires en matière de logement qui ne cessent de diminuer depuis 2005.

Mme le Député a répondu qu'elle voulait prendre du recul par rapport à ce dossier compte tenu du climat morose au niveau économique et qu'elle ne fermait absolument pas la porte à une réflexion sur une réforme du règlement d'octroi de ces aides complémentaires, comme on a eu l'occasion de l'évoquer à notre Conseil fin de l'an dernier pour les prêts hypothécaires.

Il n'y a pas eu d'autre réflexion, ni d'autre question et notre commission a pris acte de ce rapport.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme BURLET. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Mme BURLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, chers Collègues, la réponse qui m'a donc été donnée par la Députée était une ouverture à une discussion, tout en précisant que Mme la Députée ne prévoyait pas de revoir le règlement tout de suite et plutôt d'attendre les premiers effets, les premiers changements intervenus suite aux dernières modifications du prêt hypothécaire, estimant qu'il était inopportun d'octroyer à des personnes déjà fragiles sur le plan financier des prêts supplémentaires.

Pour participer à la réflexion, je voudrais vous livrer ceci. Je pense quand même que certains travaux relatifs, par exemple, à la sécurité ou la salubrité de l'immeuble ont toute leur pertinence, voire même sont indispensables dans certains cas, en complément de travaux qui auraient déjà été réalisés avec un premier prêt.

Et dès lors, les personnes risquent de se retourner vers des sociétés de crédits dits faciles, où les critères de sélection et les conditions de remboursement les mettront inévitablement dans de plus grosses difficultés financières.

Dès lors, je voudrais que l'on puisse réfléchir à certaines conditions, dans certains cas, à une modification de ce règlement dès maintenant.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BURLET. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Oui Madame le Député, je vous en prie, tout en sachant que l'on peut encore éventuellement poser une question demain ; vous répondrez alors dans la foulée aussi, je suppose. Vous avez la parole, Madame le Député.

Mme CHEVALIER, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, j'entends bien votre discours et j'en prends bonne note, comme nous l'avons fait en commission.

Vous devez vous rappeler aussi qu'en modifiant les prêts hypothécaires, nous avons mis en place une cellule d'accompagnement. Avec cette cellule d'accompagnement qui, avec les gens du Service des Bâtiments, évaluent et qui font les remarques sur ces bâtiments, le Service social de la Province, les différents bénévoles qui se sont montrés intéressés par cette action, il est évident que dès qu'il y a acquisition d'une maison ou une demande de prêt complémentaire, un bilan qui est dressé. Cette cellule d'accompagnement a pour but justement de mettre des priorités ; la

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

mise fort haut du bâtiment est toujours la première des missions suivies mais aussi recherche de coûts d'énergie le plus bas possible pour ces nouveaux propriétaires et la rencontre des besoins de sécurité.

Mais comme nous l'avions dit en commission, je vous propose d'attendre peut-être 6 mois ; on aura ainsi presque une année de fonctionnement des nouveaux prêts hypothécaires et on pourra se rendre compte s'il y a une relance ou pas des prêts complémentaires ou de l'utilité de les modifier.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Présidente.

Le dossier reste ouvert.

Document 08/09/RA/15 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Communication et à l'Information

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Je souligne avec plaisir que M. le Président du Collège est arrivé. Nous allons donc revenir aux points concernant les compétences de M. le Député GILLES. Point 9 de l'ordre du jour : document 058-09/RA/15. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, Mme RUIZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme RUIZ, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame, Messieurs, chers Collègues, comme pour chacun des rapports d'activités examinés en commission, celui concernant le Protocole, la Communication et les Grands Evénements nous a été présenté avec un support dit « power point » et un document condensant les actions menées en 2008 a été remis en séance aux commissaires.

M. BOZZI nous a rappelé que le service du protocole et celui de la communication ont été regroupés en 2006 et dépendent désormais directement de Mme la Greffière.

Il a ensuite notamment évoqué successivement, au niveau de la communication :

- l'objectif 2008 : mise en place d'une nouvelle image de la

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

- Province de Liège ;
- la revue de presse électronique : fréquemment consultée et désormais complétée par des articles d'information ;
 - le calendrier hebdomadaire des manifestations qui va être adapté à la nouvelle communication ;
 - l'information émanant du Conseil provincial ;
 - la lettre d'information intra-provinciale « Entre nous » ;
 - les actions promotionnelles via l'Intranet, dont les agents peuvent bénéficier ;
 - le journal trimestriel « Liège, notre Province », édité à 500.000 exemplaires ;
 - les séances thématiques du Conseil provincial ; à ce sujet, les résultats des enquêtes qualitative et quantitative sont attendus pour la fin du mois de mars. La prochaine séance aura lieu - après les élections - le 11 juin sur le thème de l'agriculture ;
 - les spots publicitaires, en partenariat avec RTC et Télévesdre, par exemple concernant l'évènement « Village provincial ».

Pour ce qui concerne le Protocole, il s'agit d'assumer la gestion tant des activités organisées par la Province que de celles auxquelles la Province collabore. A titre d'exemple : le salon des mandataires, les Fêtes de Wallonie.

Et nous n'oublierons pas la cellule de coordination des Grands événements qui apporte sa collaboration et assure la connexion entre les services provinciaux lors de manifestations d'envergure que la Province organise ou auxquelles elle apporte son soutien.

M. BOZZI conclut ainsi sa présentation : « Les collaborateurs sont les premiers ambassadeurs de l'entreprise ».

A la question d'un commissaire concernant la communication en langue allemande, il est précisé que le guide des compétences, désormais traduit, va être mis sur le site. Les onglets le seront dans la foulée. Quant aux liens, ils sont désormais tous traduits. Notons que, pour le 10 juin, quand le Village provincial sera à Eupen, le sport publicitaire sera également traduit. Notons aussi la collaboration à envisager avec la Maison des Langues.

A la question d'un autre commissaire, demandant des précisions sur les pages 19 et 33 du rapport, concernant d'une part « la décision du Collège du 16 octobre 2008 de créer une cellule de graphisme, composée de 21 graphistes, et affectée à la création de l'ensemble des travaux graphiques de tous les établissements et secteurs provinciaux, avec maintien des agents dans les secteurs où ils sont actuellement en fonction » et d'autre part le « pool des

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

graphistes (5 graphistes et une coordinatrice) », M. BOZZI répond qu'il ne s'agit pas de nouveaux engagements. Si, initialement, l'idée était de les regrouper en un seul lieu, actuellement, chacun collabore au sein de son propre service à la nouvelle charte graphique ; la coordinatrice ayant pour mission de distribuer le travail et d'établir les synergies entre les services dans le but d'une parfaite cohérence.

C'est sur cette dernière réflexion que le Bureau du Conseil provincial clôture l'examen du rapport d'activités concernant la Communication.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. JADOT, M. BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur JADOT.

M. JADOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En fait, c'est presque une question d'actualité. Suite aux dérapages de certains Ministres wallons, Rudy DEMOTTE, le Ministre-Président, a annoncé tout récemment dans la presse qu'il allait prendre des mesures pour que dans les communications gouvernementales au niveau wallon, les personnes représentant l'exécutif ne soient plus citées nommément mais que ce soit systématiquement l'institution qui soit mise en avant.

Donc, je me demandais si le Collège comptait s'inspirer de cette bonne proposition.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur BASTIN, je vous invite à la tribune. Vous avez la parole.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, au sujet du « Village provincial », Monsieur le Député-Président. Lors de ma dernière intervention, vous me répondiez : la critique est facile, l'art est difficile. Vous aviez raison sur le principe. Cependant, si une minorité ne peut pas pointer les éventuels dysfonctionnements comme celui qui stigmatisait le fait que la Province ait commandé et payé une pleine page dans un toutes boîtes pas spécialement réputé pour ses tarifs démocratiques qui a été distribué après la tenue de la manifestation, alors il ne faut plus vouloir une démocratie et une minorité vigilante.

Minorité vigilante mais aussi constructive. Le groupe CDH-CSP,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

suite aux deux villages provinciaux qui se sont tenus, vous propose 5 mesures simples qui, selon nous, aideraient à développer le succès des villages provinciaux.

1. Village plus ouvert et en partenariat avec les associations locales.

Le CDH-CSP propose que les prochains villages provinciaux soient plus ouverts au monde associatif local. Pour le moment, ce village fait l'effort d'aller à la rencontre des citoyens et c'est particulièrement positif. Par certains aspects, il peut encore apparaître comme fort provincialo-centrique ; ce qui ne le rend pas toujours des plus vivants.

En invitant les associations locales qui sont aidées par la province et qui répondent à un besoin de la population, l'action de la Province sera indirectement mise à l'honneur. Un pavillon des associations avec, par exemple, comme slogan « Vous connaissez ces associations ; la Province les soutient » pourrait être quelque chose de positif.

2. Ouverture plus qu'un seul jour ou à tout le moins ouverture un jour de week-end.

Il y a une telle débauche d'énergies pour pouvoir monter ces chapiteaux, déplacer l'ensemble des ces flottes de véhicules, de bus, de camions provinciaux, installer tous ces ordinateurs, demandent énormément de travail pour les collaborateurs de la Province. Et savoir qu'il sera juste ouvert pendant 8 heures, fait qu'il y a probablement plus de temps à monter et à démonter que du temps sur place. Qui plus est en plus quand c'est un jour en semaine, durant des heures ouvrables, beaucoup de personnes qui auraient peut-être potentiellement été intéressées à venir, ne peuvent venir tout simplement parce qu'elles travaillent.

Par comparaison, la journée provinciale du sport en famille réalisée en week-end était réussie puisqu'elle intégrait succès populaire, présence et visibilité provinciale, ainsi que association avec les clubs sportifs locaux.

3. Mettre à l'honneur les producteurs locaux.

En créant, par exemple, un parcours gourmand, en mettant en l'honneur les artisans du goût de la Province ou de la région visitée, on met en avant la spécificité provinciale.

4. Mettre à l'honneur les Conseillers provinciaux locaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Toute couleur confondue, vous pouvez éventuellement proposer différentes visibilités aux conseillers provinciaux issus des communes visitées. Vous renforcerez ainsi encore l'ancrage provincial et l'appropriation par les citoyens de l'Institution provinciale en leur montrant des visages connus pour eux. Proposez des débats avec ces conseillers aux radios locales, voire aux tv communautaires sur des enjeux provinciaux, je suis sûr qu'elles seront preneuses.

5. Créer une commission de réflexion et d'animation de ce village provincial.

Au sein de l'Institution provinciale, créer cette commission pour étudier et faire évoluer le concept de village dont l'idée de base me semble bonne mais dont la réalisation n'est, selon nous, pas encore tout à fait aboutie.

Merci beaucoup pour votre attention et vos prochaines réponses.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN.- Je peux encore poser une question ?

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous en prie. Sur le même domaine ?

M. BASTIN.- Sur un autre domaine : la Communication.

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, oui, vous êtes dans le point.

M. BASTIN.- Toujours par rapport à la Communication, toujours pour M. le Député-Président, je vous interpellais en octobre dernier quant aux risques de confusion entre le nouveau logo et le fait qu'un autre logo identifiant la Province de Liège, arborant le taureau et le slogan « Forcer l'Avenir » ornait encore soit du papier à lettres de services provinciaux, mais aussi les arrivées sur le territoire provincial sur chaque autoroute la traversant.

Vous m'aviez répondu que ces panneaux allaient rapidement être changés. 5 mois plus tard, je me permets de vous poser la question car je vous informe ou vous confirme qu'ils sont toujours bel et bien présents.

Pouvez-vous nous dire s'ils seront effectivement changés ? Si oui, quand est-ce c'est prévu ?

Merci d'avance.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BASTIN. D'autres interventions ? Non. Peut-être demain ? Monsieur le Député, vous voulez répondre maintenant ? Je vous en prie, Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. A la question de notre ami d'ECOLO, que voulez-vous que je réponde à ça ? Eux c'est eux et nous c'est nous ! Je ne suis pas à la Région wallonne et je ne suis même pas candidat à la Région wallonne. Je suis ici moi à l'Assemblée provinciale et je n'ai pas noté que nous avons abusé de cela ; j'ai noté que de temps à autre, on essayait de glissé - et parfois je presse mes collaborateurs - que soit pour l'Echotier, l'Entre-Nous, voire Notre province, une photo des conseillers de la minorité, mais c'est embêtant, on n'en trouve pas ! Le problème, c'est qu'il faut de temps en temps être un peu présent sur la balle. Parfois, ça arrive.

Je ne pense pas que l'on puisse nous accuser, dans les démarches que nous avons entreprises, d'une volonté d'accaparer la tribune, en citant son nom, etc. Je ne me sens en tout cas pas et personnellement coupable de cela.

Donc, on continuera à veiller à ce qu'apparaisse justement le nom de l'un ou l'autre ; on a même parfois réservé une colonne pour pouvoir permettre à chacun de s'exprimer. Donc, je ne pense pas que l'on soit suspect de cela. Vous savez, je suis un homme de projets, résolument de projets. Il y a une constante dans votre parti mais je ne me permets pas de juger le vôtre. J'en reste dans la responsabilité qui est la mienne ici de présider votre haut collège. C'est déjà bien suffisant comme travail mais je pense que l'on gagne toujours plus à travailler par projets qu'à simplement édicter toute une série d'interdits, parce que c'est extrêmement frustrant et c'est peu constructif. C'est mon sentiment ; je ne vous demande pas de le partager. Je vous ai répondu en tant que tel.

Monsieur BASTIN, sur le Village. Je n'ai pas bien compris l'affaire du journal toute-boîtes pas démocrate... Il me réexpliquera en aparté ou en public s'il le souhaite, mais je n'ai pas pigé personnellement.

Cela dit, il a raison mais il se redit. Je ne suis pas responsable que dans certains endroits, la distribution d'un toute-boîtes, par ailleurs payé par nos soins, n'ait pas été faite. Cela arrive malheureusement fréquemment. On peut faire procès. En tout cas, on ne peut pas faire procès à l'Institution provinciale parce que le journal a été distribué après l'heure, dans certains sous,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

sous, sous secteurs des 500.000 boîtes provinciales. En l'espèce, ce n'est pas 500.000 boîtes puisque c'était sur un canton ; le premier des 21 étapes, donc qui correspond à une seule commune.

Bon, c'est une erreur. Je peux faire procès à la société de distribution dudit journal. Je ne sais pas s'il est démocratique ou pas, il ne m'appartient pas de juger de cela mais si M. BASTIN a des précisions, qu'il me les apporte.

Pour le surplus, on s'organise différemment dès lors, vous l'aurez remarqué. On ne recoure plus à ce genre de choses. On recoure à un toute-boîtes que nous éditons nous-mêmes et que nous demandons à la Poste de distribuer. Et la deuxième fois, la malchance fait qu'il y a grève à la Poste ! Si l'Institution provinciale est responsable, dite-le moi.

Moi, je salue en tout cas le mérite de nos agents provinciaux qui, face à cette adversité nécessairement imprévisible, ont pris leur courage à deux mains et sont allés pedibus dans les librairies, dans les magasins, pour déposer un paquet de documentations annonçant notre visite.

C'est un phénomène extrêmement ponctuel, factuel et je salue la réactivité de notre personnel provincial au passage par rapport à cela.

C'est vrai, je l'ai dit et je le répète avec l'humilité qu'il convient, la critique est facile, l'art est difficile. On a essuyé des plâtres ; on le savait, mais entre zéro et ce vers quoi nous essayons de tendre, je pense qu'il faut quand même saluer la démarche justement citoyenne de ne pas espérer que les gens viennent à nous dans des portes ouvertes ou que l'on reçoive les mandataires communaux sous les ordres du Palais, mais plutôt d'aller, nous, à la rencontre des gens, à la fois des collègues communaux et à la fois des citoyens.

Il y a peut-être des maladresses. Mais qui ne fait rien, ni risque rien ! Tout est largement perfectible et j'attends les conseils.

Je réponds donc à la dernière proposition « Commission de réflexion ». Il y a un endroit, au Bureau et plus largement au Conseil, où l'on peut parler de tout cela. J'avais promis et on le fait, de rendre compte. Je rends compte ici puisque vous posez la question. Encore que je ne me souviens pas d'avoir commencé la tournée des 21 étapes dans le rapport qui se termine au 31 décembre.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Je n'ai pas ce sentiment-là mais il est vrai que l'idée même était contenue dans notre Déclaration de politique générale ; donc, je ne considère pas la question comme indécente.

Ce que j'avais promis en tout cas à votre première interpellation en séance ordinaire du Conseil, c'était de faire une évaluation devant tout le monde ici, après l'étape de juin. Qu'on se soit au moins essayé cinq fois et en ayant perfectionné au fil des cinq fois, en ayant parcouru différents arrondissements parce qu'il n'est pas dit non plus indépendamment de la qualité, de la méthode d'approche et d'organisation, qu'il soit pareil finalement de rencontrer les gens, sans jugement de valeur, mais de rencontrer les gens à Spa, Theux, Pepinster ou de les rencontrer avec les neuf communes qui environnent Waremme ou de les rencontrer à Herstal. Ce n'est pas nécessairement la même approche, le même mental, le même déplacement des gens par rapport à l'événement.

Donc, chose promise : nous rendrons compte ici en juin et nous ferons une évaluation tous ensemble.

Ouvert au monde associatif. Dès le départ, dès la première organisation de la première étape, on m'avait dit que des confréries étaient intéressées. Vous savez à quel point Paul BOLLAND et plus modestement votre serviteur, ne détestent pas ce genre de choses et le nombre d'intronisations auxquelles j'ai l'honneur d'être convié. Malgré tout, il n'y a que 52 week-ends par an !

Fermons cette parenthèse tout simplement pour dire que la perception et l'aide que l'on donne à ces organisations est presque légendaire.

Est-ce que dans notre première image il fallait associer ou est-ce que c'était plutôt de bien donner l'image, sans mépriser personne. La preuve, c'est que tous ceux qui travaillent avec nous, qui reçoivent un subside effectivement, etc, sont spécialement conviés, que ce soit dans le domaine sportifs, le domaine associatif, social, culturel, j'en passe et des meilleurs.

Donc, non seulement les gens, c'est-à-dire les citoyens sont conviés par un toute-boîtes désormais rédigé par la Province et distribué par la Poste, par la communication audio média que vous connaissez ; en plus, ces personnes, ces associations sont déjà conviées.

Peut-être qu'après juin, on va faire le point ensemble et peut-être pour dire qu'on va faire un appendice au Village.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Je pense en tout cas que cette première approche, cette première démarche que nous faisons, que nous ne faisons pas avant, on peut le dire. Je ne dis pas que ce n'était pas bien avant, je dis qu'on va vers les gens davantage qu'on le faisait encore. C'est aussi quand même accessoirement pour les rencontrer sur le sujet de notre action.

J'en viens tout de suite à la quatrième proposition. Dès la deuxième réunion, j'ai mesuré que quelques conseillers provinciaux s'étaient déplacés, merci, et que d'aucunes faisaient preuve d'un peu de timidité. Moi, j'ai recommencé trois fois le couper de ruban à Spa. Trois fois alors que c'était déjà en boîte, c'était déjà en TéléVesdre. Pour que tel et tel puissent être à nos côtés, je l'ai coupé trois fois !

Ce que j'ai demandé dans le debriefing technique des collaborateurs pour la prochaine réunion à Waremmé, c'est que l'on s'y prenne autrement. Nous ne voulions pas, comme quoi parfois le mieux est l'ennemi du bien, comme disait mon père, nous accaparer ou avoir l'air de nous accaparer finalement sous forme d'abus de pouvoir. A part la réunion des Collèges qui est à huis clos - excusez-moi le Collège, c'est le Collège, l'Exécutif il faut en être mais c'est à huis clos. A part cela, nous ne voulions pas apparaître boum, boum. Et puis, on me fait le reproche ; elle est bien bonne celle là. Quand on arrive sur le village, on se sait pas bien qui, que, quoi.

Je ferai désormais un message très court d'une minute 58 secondes, à la rigueur de 2 minutes une pas plus, pour présenter de manière neutre et bien introduire en disant voilà. Je couperai le ruban avec vous mais vous serez rassemblés par nos collaborateurs que vous connaissez bien, pour être regroupés précisément à ce moment-là et pour que dans ce message d'une minute 58 secondes que je prononcerai, je puisse dire : les Conseillers provinciaux du cru et même ceux qui ne sont pas du cru, sont là présents avec vous.

Après cela, mes Amis, faites votre travail comme je fais le mien. Serrer les poings, parler avec les gens, écouter leurs problèmes, dites leur votre travail car c'est cela le but de la réunion aussi. C'est de rencontrer les gens, chez eux, sur leur terrain et finalement, d'avoir ce contact perso et qu'ils sachent, non pas seulement qui sont leurs députés provinciaux, mais qui sont leurs conseillers provinciaux. Cela, je ne sais pas le faire à votre place, excusez-moi.

Mais désormais, c'est prévu ; vous pouvez interroger les collaborateurs, vous en connaissez, certains vous sont proches

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

probablement, je l'espère pour vous. Dans le debriefing, c'est précisé. Plus prochaine étape et forcément les suivantes, une des perfections du système, c'est que vous serez rassemblés à l'heure dite, pour être tout près du ruban qu'on annoncera dans le micro, avec une diffusion convenable que c'est maintenant qu'on commence, pourquoi nous sommes là et pourquoi vous y êtes. Ceux qui n'y seront pas, tant pis pour eux ; que voulez vous que j'y fasse !

L'autre préoccupation : mon Dieu, comme ce serait bien si on faisait ça plusieurs jours. Je suis déjà content que vous considérez que cela coûtera plus cher et que vous serez d'accord de voter un budget en conséquence.

Je pense que ce n'est pas faux. Je pense qu'on refera ensemble, si vous le voulez bien, l'évaluation après 5 étapes, après juin, après Eupen, après un premier tour et on en débattera en commission. Je pense effectivement que ce serait peut-être utile de faire deux jours car c'est vrai que ça prend du temps de monter l'affaire, mais ça veut dire aussi que si l'on fait deux jours, on rentabilise mieux le montage - et je comprends votre démarche. Enfin, il faut aussi mettre du matériel et le sécuriser pendant plus qu'un jour et une nuit et vous devez aussi mobiliser du personnel pour être derrière le comptoir, si j'ose ainsi m'exprimer.

Ce n'est pas une critique. J'entends au contraire la suggestion. Je prends cela comme positif mais il faut savoir que ça a un coût aussi.

Donc, allons jusqu'à Eupen inclus, c'est-à-dire juin, juste immédiatement après, cela n'a rien à voir avec les élections, c'est juste pour situer le calendrier, ou avant les vacances, au plus tard à la rentrée, avant de redémarrer la série des autres étapes, et refaisons le point là-dessus. Je ne suis pas fermé, je pense que mes collègues du Collège ne le sont pas non plus, pas plus que les membres du Bureau, où l'on pourrait préparer ce travail-là pour demain.

Je pense ainsi, Madame la Présidente, sous le contrôle des intervenants, avoir répondu, je ne sais pas si je leur ai été agréable mais c'était mon intention, à chacun des points soulevés.

Mme LA PRESIDENTE.- En effet. Je vous remercie, Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Ah, le logo ! Excusez-moi.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Mme LA PRESIDENTE.- Ah oui, parce qu'il est encore sur l'écran.

M. GILLES, Député provincial-Président.- Voilà. Pour mettre le nouveau sur les autoroutes, il faut un accord avec le MET qui est en cours et en voie d'aboutir, ai-je entendu.

Pour le reste, S'ils ne sont pas enlevés, je pense qu'il y a un collègue au moins et moi-même qui irons avec la tronçonneuse les faucher.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Président.

M. BECKERS.- Madame la Présidente, pouvons-nous éventuellement réagir par rapport à la réponse qui vient d'être donnée ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, bien sûr. Vous avez la parole, Monsieur BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Voilà, je voulais vous faire part, Monsieur le Député-Président, de mon incompréhension par rapport à la réponse que vous apportez à mon collègue Eric JADOT en disant : très bien, nous c'est nous, eux c'est eux, en parlant du PS et d'ECOLO.

Mais, sa question, ce n'était pas cela. Je crois que ce qu'il aurait fallu dire, c'est eux, c'est nous parce que le Gouvernement wallon, en l'occurrence en la personne de M. Rudy DEMOTTE, c'est bien quelqu'un qui est au PS. Donc, eux c'est nous. Mais nous, on ne dit pas la même chose qu'eux finalement parce que vous n'avez pas apparemment l'intention d'avoir le même type de démarche que ce que eux ont fait au niveau du Gouvernement wallon. Nous, là dedans, on vous pose une question tout simplement. C'est tout.

Vous interveniez à propos de la visibilité des conseillers provinciaux en disant que vous souhaitiez bien sûr qu'elle soit plus importante, même pour ceux de l'opposition mais que vous n'en voyez pas toujours souvent présents. C'est un petit peu la même chose que ce que M. BASTIN disait tout à l'heure en intervenant pour demander qu'il y ait certaines activités qui se passent parfois le week-end ou à d'autres moments parce que, n'oubliez pas quand même, que la plupart des conseillers provinciaux, en journée, n'ont pas la possibilité d'être présents. Je comprends bien que vous, dans la charge que vous occupez, vous fassiez un maximum en journée et c'est normal, mais on n'a pas forcément la possibilité d'être présent à ces activités.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller.

M. GILLES, Député provincial-Président.- De mon banc, Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, bien sûr.

M. GILLES, Député provincial-Président (de son banc).- Je ne veux évidemment pas polémiquer mais je vous assure que je travaille très souvent et beaucoup les week-ends. Donc, ça ne me dérange pas de travailler après 18 heures mais il y a aussi du personnel à mobiliser et c'est plus difficile le week-end qu'en semaine. C'est une chose, je n'ai pas dit que c'était impossible. Ca rejoint la question à laquelle j'ai répondu à M. BASTIN.

Je l'ai dit, on très bien ouvrir finalement le Village à d'autres moments mais les premiers enseignements que j'ai recueillis de mes collaborateurs, c'est qu'à partir de 17 heures, il n'y avait plus grand monde. Ce n'est pas moi que le dit, ce sont les collaborateurs qui me le rapportent. C'est peut-être une particularité spadoise, ou une particularité herstaliennne, je n'en sais rien ; on verra bien à Waremmme, on verra bien à Aywaille.

On a mis 10/18 pour voir et on constate qu'à partir de 17 heures, il n'y a plus personne. Je peux faire en nocturne mais il n'y a pas un marché nocturne dans toutes les communes.

Je le redis : on fera le point tous ensemble de manière préparée en Bureau et puis ensuite devant notre assemblée après juin, au plus tard à la rentrée, à la lueur de l'expérience vécue.

Je ne suis pas fermé à toutes les suggestions qui viennent d'être faites, à toutes les réflexions qui viennent d'être posées.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Président.

Le dossier reste encore ouvert jusque demain.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 18 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/07. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, M. CULOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Merci. La sixième commission a examiné le rapport d'activités 2008 relatif à l'Enseignement.

En synthèse, on retiendra les chiffres suivants.

L'Enseignement de la Province de Liège, c'est :

- 2.628 enseignants en 2008;
- 195 administratifs ;
- 705 agents techniques ;
- 14 établissements d'enseignement secondaire dont 1 CEFA ;
- 8.474 élèves en secondaire ordinaire au 1^{er} octobre 2008 ;
- 111 élèves en secondaire spécialisé ;
- 621 élèves en secondaire en alternance ;
- 8 instituts de promotion sociale ;
- 12.503 étudiants en secondaire et supérieur de promotion sociale ;
- une Haute école avec 11 implantations ;
- 8.140 étudiants en supérieur ;
- 7 internats pour 902 élèves ;
- 1 institut médico-pédagogique pour 15 élèves ;
- une crèche pour 60 enfants.

Voilà les quelques chiffres de l'épais rapport.

En termes d'évolution sur une période de 10 ans, on retiendra :

- 21 % d'augmentation d'élèves en secondaire ;
- 42 % d'augmentation d'étudiants en promotion sociale ;
- 17 % d'augmentation en supérieur.

On notera toutefois une légère diminution du nombre d'élèves en secondaire ces deux dernières années.

Quant au service social de la Haute école de la Province de Liège, il a traité 1.638 demandes d'aide financière en 2008 pour

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

un montant de près de 185.000 €.

Quant aux activités de la Haute école, on épinglera spécifiquement des programmes d'échanges linguistiques (Erasmus, Leonardo), les collaborations avec les milieux professionnels ainsi que la participation à des compétitions sportives.

Notons encore l'ouverture de nouvelles antennes et de nouvelles formations en promotion sociale, en 2008, notamment à Hamoir et en Communauté germanophone.

Soulignons également l'organisation d'un Job Day, ainsi que l'organisation d'un nouveau master en Ingénierie et action sociales.

L'Enseignement de la Province de Liège fait aussi l'objet d'un contrôle de qualité. S'agissant de l'enseignement supérieur, ce contrôle a porté plus spécifiquement en 2008 sur le master en kinésithérapie, le bachelier en agronomie et le bachelier assistant social.

L'année écoulée a aussi vu d'importants projets entamés, comme le projet Technobus ou le nouveau bateau école Libertas II pour l'enseignement secondaire.

L'enseignement de la promotion sociale a quant à lui travaillé sur les centres de validation des compétences, ainsi qu'à la mise en place d'un accord de collaboration avec la « coordination des associations actives en prison ».

L'enseignement supérieur, enfin, s'est consacré tout particulièrement à la lutte contre l'échec scolaire.

Au terme de l'exposé du rapport qui a donc été fait en commission par les représentants du service de l'enseignement, huit questions ont été posées.

1^{ère} question.

Un commissaire s'est interrogé sur la répartition, dans l'enseignement de promotion sociale, entre les cours donnés en journée et ceux donnés en soirée.

S'il n'a pas été possible de répondre précisément à la question, on peut toutefois estimer que 25 % environ des formations se donnent en soirée, et que l'évolution tend à une part toujours plus grande des formations données en journée.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

2^{ème} question.

Un commissaire s'est interrogé sur les résultats des tests de qualité de l'enseignement provincial dont question dans le rapport dont je viens de vous parler.

Le service de l'enseignement ne peut répondre encore précisément à la question, dans la mesure où les premières évaluations ne sont pas encore terminées. Les premiers échos tendent toutefois à indiquer que les résultats seraient assez positifs.

3^{ème} question.

Un commissaire s'est interrogé sur la proportion d'élèves intégrant l'enseignement professionnel de manière directe, c'est-à-dire sans avoir au préalable échoué lors d'une année de l'enseignement général.

Le service de l'enseignement a tout d'abord rappelé que le premier degré de l'enseignement secondaire est commun à tous les types d'enseignements.

Quant à l'accès au 2^{ème} degré, il n'existe pas de chiffre précis quant à la proportion d'élèves y accédant sans avoir échoué une année au moins dans l'enseignement général. Toutefois, force est de constater que de nombreux élèves n'accèdent à l'enseignement technique qu'après avoir échoué une fois au moins dans l'enseignement général, et que l'enseignement technique continue, j'allais dire malheureusement, à ne pas être pour beaucoup le premier choix.

A la suite de ces précisions, M. le Député-Président a tenu à rendre un vibrant hommage à l'enseignement technique, rappelant l'importance y accordée par la Province de Liège, et les indispensables efforts de promotion et de revalorisation. Monsieur le Député-Président, je n'irai pas plus loin dans le brillant exposé que vous avez fait ; je ne doute pas que vous y reviendrez si des questions vous sont posées, mais on connaît l'attachement que vous y portez.

M. le Député a également indiqué que les autorités de la Communauté française devraient aussi se pencher sur l'organisation du premier degré, lequel pose des difficultés que la Province ne peut bien évidemment résoudre seule.

4^{ème} question.

Un commissaire s'est interrogé sur la raison pour laquelle il était mis fin au projet discrimination positive relatif à l'établissement d'enseignement de Verviers.

Il lui a été répondu que les conditions discrimination positive étaient revues tous les 3 ans, et que Verviers ne répondait plus aux conditions prescrites. L'établissement va donc sortir du cadre discrimination positive par une suppression progressive des dotations spécifiques à ce statut.

5^{ème} question.

Un commissaire s'est interrogé sur la raison pour laquelle la province n'ouvrait pas davantage de crèches.

Le Député-Président a répondu que cette question relevait d'un choix d'arbitrage budgétaire, et que le cas échéant il conviendrait de poser à nouveau cette question lors des futurs débats relatifs à la confection du prochain budget.

6^{ème} question.

Un commissaire a demandé si le récent décret portant assentiment à l'accord cadre relatif à l'enseignement en alternance aurait des implications pour la Province de Liège.

Il lui a été répondu par la positive, même si la nature concrète de ces répercussions est encore indéterminée. Ce qui est certain est que la structure de l'IFAPME va devoir s'aligner sur celle de la formation en alternance.

7^{ème} question.

Un commissaire s'est encore interrogé sur la prise en considération, par l'offre de formation, des pénuries dans certains métiers.

Il lui a été répondu que la Province était dans l'attente de la réception des profils de compétence à déterminer par la CCPQ. Une fois ceux-ci réceptionnés, l'offre de formation sera réétudiée.

8^{ème} question.

Enfin, un commissaire s'est interrogé sur la finalisation de

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

la traduction du site Internet de l'enseignement provincial.

Il lui a été répondu que la traduction en anglais était quasi terminée, tandis que la traduction en allemand nécessiterait encore un peu de temps. La demande d'une offre en anglais est en effet très importante et il convient donc d'y répondre en priorité.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur CULOT. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir dans le domaine de l'Enseignement ? M. GERARD. M. BRABANTS, Mme LAURENT, Mme KRINGS, M. DRION, M. DEFAYS. Tout le monde aujourd'hui ? Oui. Très bien. Monsieur GERARD, vous avez la parole.

M. GERARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, je vais sortir un peu du cadre habituel ; je vais parler du racisme dans l'enseignement secondaire.

Au moment d'évaluer les actions menées en 2008 par nombre de nos institutions, je me vois informé de problèmes qui sont pour moi d'importance et que je souhaiterais voir abordés plutôt en termes de fond.

Nos concitoyens traversent aujourd'hui, pour une partie, de grosses difficultés d'ordre financières et, pour les autres, c'est l'insécurité qui pèse lourdement sur leur avenir. Si nous n'avons pas prise sur ce genre de constat dont les motifs échappent à notre contrôle, il en est d'autres qui sont à notre portée.

Récurent et insidieux, à des niveaux divers, le racisme sévit toujours dans certains de nos établissements scolaires. Les dégâts subis par un jeune suite à un tel traitement d'exclusion et de détérioration de l'image de soi de la part de ses condisciples sont énormes. Ces dégâts laissent des cicatrices qui ne se refermeront probablement jamais sans oublier, dans le court et le moyen terme, les risques de réactions inappropriées de la part de celui qui en est l'objet.

Notre institution provinciale part en croisade contre diverses formes de problématiques très diverses et très importantes pour notre population et c'est fort bien ; mais n'oublions-nous pas la défense de nos valeurs.

Le monde scolaire est celui qui forme pour demain mais il est également, en tant que réceptacle de notre jeunesse, celui qui est

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

le plus exposé à devoir travailler sur les dérives relationnelles et idéologiques que peuvent occasionner certaines situations sociétales.

Bien entendu, les PMS-PSE sont des armes mais que chacun se plait à constater comme insuffisamment fournis en personnel pour répondre à l'ensemble de ses missions imposées de manière décrétable et pour un nombre trop grand d'élèves par agent. Il est donc important d'imaginer des réponses complémentaires.

Je souhaiterais savoir ce qui est mis en place, dans nos écoles, tant au niveau de nos enseignants, dans le cadre de la gestion de cette problématique de racisme, qu'au niveau de nos élèves en terme de sensibilisation mais aussi de lutte contre ce fléau qui guette notre jeunesse et porte gravement atteinte à notre démocratie.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. BRABANTS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Député-Président, le rapport d'activités de l'Enseignement provincial et le rapport de la sixième commission réalisé tout à l'heure confirment le lancement d'un grand projet, un projet ambitieux pour l'enseignement, à savoir la construction d'un bateau-école, le Libertas II, en remplacement de la péniche actuelle, le Libertas I.

Je voudrais savoir quelles sont les démarches déjà entreprises pour mener à bien ce projet que vous avez prévu dans le budget 2009 ? Pouvez-vous faire aujourd'hui à notre attention le point sur l'évolution de cet important dossier ?

Merci pour la réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. DEFAYS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEFAYS (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, il n'est plus à démontrer que l'enseignement de promotion sociale est un outil d'émancipation et de développement personnel, mais aussi une démarche qui permet une intégration ou une réintégration sociale souvent tournée et qui passe souvent par la recherche d'un emploi.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

Nul doute que dans la situation économique actuelle et sans doute à venir, ces affirmations seront encore plus vraies et que donc, l'enseignement de promotion sociale sera appelé à connaître un nouvel essor et un développement important.

D'ailleurs, et cela a été rappelé par le rapporteur, la présentation dans le département enseignement, en particulier de ce secteur, montre déjà cette tendance puisque les statistiques indiquent un accroissement du nombre de formations suivies et d'étudiants inscrits.

La promotion sociale d'Ourthe-Vesdre-Amblève qui dépend de l'Institut de promotion sociale de Seraing, s'organise en partenariat avec les communes de Sprimont, d'Aywaille, de Comblain-au-Pont, d'Esneux, de Chaudfontaine et de Trooz.

Cet enseignement de promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève n'a cessé de se développer pour en arriver à une offre très complète et très diversifiée dans beaucoup de secteurs possibles de formations. Cependant, les locaux occupés sont la plupart du temps les locaux scolaires de l'enseignement communal de ces différentes communes. Ce qui bien entendu limite l'occupation en fin d'après-midi et en soirée.

Et à ma question en commission, l'Inspectrice en charge de la promotion sociale nous a répondu que 75% des formations en promotion sociale se déroulaient pendant la journée et 25% en soirée.

Justement à ce titre, le souhait de la promotion sociale d'Ourthe-Vesdre-Amblève serait de pouvoir offrir des formations en journée. Ce qui permettrait sans doute la fréquentation d'un public différent et supplémentaire, sinon un confort dans les horaires pour certains étudiants, les parents de jeunes enfants notamment.

A cet égard, je sais que ces contacts ont déjà eu lieu entre les gestionnaires de la promotion sociale d'Ourthe-Vesdre-Amblève, la direction de Seraing et sans doute la direction générale de l'enseignement provincial, afin justement d'envisager soit la location, soit l'achat ou d'autres formules sur le territoire des communes associées et qui permettrait d'occuper ces locaux pendant la journée.

Ne pourrait-on, Monsieur le Député-Président, réactiver ces contacts et réactualiser la demande afin d'y apporter une réponse

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

satisfaisante et ainsi proposer une palette de formations encore plus complète.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Mme LAURENT. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme LAURENT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, Monsieur le Député-Président, pouvez-vous nous faire rapport sur l'état d'avancement du projet « Technobus » dont nous savons tous à quel point il vous tient à cœur.

Vous savez que moi, à Trooz pour le moment, je cherche des moyens de locomotion un petit peu partout avec tous les travaux ; alors si je pouvais bénéficier du Technobus, ça me conviendrait très bien.

(Rires et applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame LAURENT. M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, chers Collègues, mon intervention devrait objectivement s'inscrire dans les points 4 et 5 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'acquisition de bâtiments dans le cadre d'un projet PPP ; donc je ne suis pas tout à fait sur le rapport d'activités mais comme ma question ne touche pas des travaux ou des bâtiments mais un projet pédagogique et éducatif, je puis espérer que la Présidente m'autorisera à m'exprimer et que le Collège provincial m'autorisera également à questionner à ce stade-ci.

Notre Conseil provincial sera invité à se prononcer sur l'acquisition de bâtiments et mise à disposition de terrains pour l'aménagement d'un campus d'enseignement supérieur provincial à Verviers.

Si les informations que nous avons pu recueillir sont exactes, il semblerait que le Collège provincial soit ouvert à l'idée peut-être de réaliser là un campus pluri-réseaux ou multi-réseaux et selon les mêmes informations, il semblerait que les

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

contacts soient déjà bien avancés à la Communauté française. Nous savons que la Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Mme SIMONET, tient à cœur d'essayer de mener un maximum de projets de rationalisation, de rapprochement, de restructuration. Un simple exemple : les moyens complémentaires mis à disposition des pouvoirs organisateurs qui pouvaient fusionner leurs hautes écoles. Notre Province en a profité, c'est bien.

Et donc, derrière ce projet, le Collège provincial et son Député-Président en charge de l'Enseignement, pourrait-il nous dire si une piste existe effectivement d'organiser un inter-réseau sur ce campus, sur ce site ; si oui, où en est-on dans les contacts avec la Communauté française et si oui encore, des contacts ont-ils été noués avec le troisième réseau qui organise de l'enseignement supérieur, en tout cas en l'arrondissement de Verviers, l'enseignement libre.

Voilà, les questions de fond que je souhaitais poser au Collège provincial au nom de mon groupe et je vous remercie déjà le Collège provincial pour sa réponse.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Mme KRINGS. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme KRINGS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Greffière, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député-Président, chers Collègues, ma question portera sur l'aide à la réussite en promotion sociale et dans le secondaire.

Le rapport d'activités met en évidence différentes actions menées pour favoriser la réussite des étudiants de la Haute école : tutorat, remédiations en langues, semaine préparatoire de remise à niveau en mathématique, en français, en anglais et en néerlandais.

On ne peut que se féliciter de telles initiatives.

Qu'en est-il au niveau de notre enseignement secondaire et de promotion sociale ? A-t-on mis en place les mêmes dispositifs d'aide à la réussite ?

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère.

Le dossier « Enseignement » reste ouvert.

Document 08-09/RA/08 : Rapport d'activités 2008 relatif à la Formation et aux Centres psycho-médico-sociaux (non inclus PMS)

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 19 de l'ordre du jour : document 08-09/RA/08. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, Mme LAMBINON, à nous en faire connaître les conclusions. Je crois qu'elle a un porte-parole : M. STREEL. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STREEL, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie le mardi 17 mars 2009 et a examiné le rapport d'activités 2008 relatif à la Formation - document 08-09/RA/08.

Le directeur des services a tout d'abord nommé les départements relevant de la Direction générale de la Formation, c'est-à-dire :

- l'IPFASP (Institut provincial de formation des agents des services publics) ;
- les centres PMS ;
- le Centre des méthodes (bureau pédagogique) ;
- le CECOTEPE (Centre de coopération technique et pédagogique) ;
- l'Espace Qualité et Formation ;
- l'Espace Tremplin, service d'accrochage pour accompagner les élèves en obligation scolaire ;
- la Maison des Langues chargée de l'apprentissage des langues sur le territoire de la Province de Liège.

L'exposé portait essentiellement sur les missions et activités développées par ces différents départements et plus particulièrement par l'Institut provincial de formation des agents des services publics, avec la présentation de ses 4 écoles et de ses aspects financiers, à savoir que les activités de l'Institut font l'objet de financements ou de cofinancements couvrant près de 78% de ses dépenses.

Une seule question a été posée. Les références reprises dans ce rapport portent sur une année civile et non plus sur une année académique. A-t-on tenu compte des derniers mois de la dernière année académique ? Il sera précisé que oui. Après addition totale,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

la moyenne sera ramenée sur 12 mois.

Votre sixième commission a donc pris acte de ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur STREEL. Merci Madame LAMBINON. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne aujourd'hui ? Peut-être demain ?

Le dossier reste ouvert.

Formation e-learning par l'Association des Provinces wallonnes, outil interactif de formation à distance afin de permettre aux mandataires provinciaux d'accéder à tout moment de la journée à des présentations didactiques de thématiques d'intérêt provincial

Mme LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Député MOTTARD, Président de l'Association des Provinces Wallonnes, aidé par M. de VIRON de l'Association.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, je serai très bref. Simplement, M. de VIRON qui est un des collaborateurs de l'Association des Provinces Wallonnes, va prendre en charge la démonstration de ce nouvel outil. En fait, la préoccupation de l'APW est de mettre en route un programme de formation. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans les différentes instances de l'APW et cette formation concerne l'e-learning qui va permettre aux membres du Conseil de pouvoir avoir accès à toute une série de données et d'avoir autrement dit une formation permanente le jour, la nuit, le week-end ou la journée, soit quand vous le souhaitez puisqu'il suffit d'avoir un code d'accès que l'APW vous donnera et de pouvoir découvrir les informations que nous vous proposons.

Je voudrais simplement ajouter que ce projet d'e-learning a été mis sur pied avec nos collègues de la Province du Hainaut et qu'il est destiné notamment aux fonctionnaires.

Je vais passer le témoin à Bruno de VIRON qui va réaliser cette démonstration.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Bonjour, Monsieur de VIRON. Voilà, je vous cède le témoin.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 MARS 2009.

(M. de VIRON, de l'APW, présente le fonctionnement de l'outil interactif de formation à distance).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur de VIRON. Je vous rappelle aussi que vous allez recevoir une copie papier de ce qui vient de vous être présenté. Vous pourrez ainsi retrouver toutes les informations qui viennent de vous être données. Je vous remercie, Monsieur de VIRON, pour vos explications.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 19 février 2009, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Nous arrêtons ici nos travaux de ce jour. Je rappelle qu'il y a réunion du Bureau demain à 14 heures 30.

Je déclare close la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17h10.
- Prochaine réunion publique, le mardi 24 mars 2009, à 15 heures.